Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602020-20260408-08AVR2604-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SAINT-ABRAHAM

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 AVRIL 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
Pour : Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 08 avril à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ABRAHAM s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03 avril 2026 La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03 avril 2026.

Présents : Mesdames BERCEGEAY Noëmie, BRULE Clarisse, FÈVRE Béatrice, JUMEL Typhaine, LE NINAN Alexandra, STRICOT Gaëlle, SYLVESTRE Audrey, VILLET Emilie

Messieurs BEY Jean-Marie, CATELION Laurent, COUEDIC Philippe, DUPE Laurent, MILOUX François, PUISSANT Charlie

Absent : Monsieur COUEDIC Jérôme

Absent ayant donné procuration : -

Secrétaire de séance :Monsieur Jean-Marie BEY

08AVR26_04 – Subventions aux associations pour l'année 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget de la commune pour l'année 2026 ;

Considérant que les activités conduites par les associations sont d'intérêt local ou général ;

Considérant le dépôt d'un dossier de demande de subvention effectué par chaque association et leur complétude ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour :

- DÉCIDE le versement des subventions pour l'année 2026 tel que récapitulé dans le tableau suivant :

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602020-20260408-08AVR2604-DE

Nom de l'association	Subvention 2025 (pour mémoire)	Subvention 2026
UNC-AFN	*150 €*	**150 €**
USSAC Foot	*600 €*	**600 €**
USSAC Basket	*400 €*	**500 €**
USSAC Tennis de Table	*100 €*	**100 €**
Club de l'amitié	*200 €*	**150 €**
APEL ST ABRAHAM	*300 €*	**300 €**
Banque alimentaire du Morbihan	*85 €*	**90 €**
Société de chasse	*Subvention de fonctionnement : 200 €* *Indemnité pour les piégeurs de ragondins : 150 € par piégeur soit 450 € (3 piégeurs)*	**Subvention de fonctionnement : 200 €** **Indemnité pour les piégeurs de ragondins : 150 € par piégeur soit 450 € (3 piégeurs)**
Association des donneurs de sang bénévoles de Malestroit et de sa région	*100 €*	**50 €**
La passerelle de la Née	*100 €*	**100 €**
ADMR du Val d'Oust	*500 €*	**500 €**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 08 avril 2026
Le Maire, Gaëlle STRICOT

MAIRIE de SAINT-ABRAHAM 56 (Morbihan)

Le secrétaire de séance